

	
Délibération n°10	Conseil Municipal du 15 mars 2021
Service Office Municipal de Tourisme	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires
<p><b>Le Lundi Quinze Mars deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 25%; float: left; margin-right: 10px;"> <p>Date de convocation : 08/03/2021</p> <p>Membres présents : 25 puis 26 (Arrivée de Madame Catherine SIBLISKI à 18 h 00)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7 puis 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 18/03/2021</p> </div> <p><b>Présents :</b> Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAQUIER, <b>Adjoints,</b> Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lylane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Justine GOSSELIN à Gérard ANDRE, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Madame Catherine SIBLISKI (arrivée à 18 h 00) à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants :</b> 32</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Caroline ROSSIGNOL</p> <p>Objet : Tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » »Bagatelle » à compter du 1er Janvier 2021</p> <p>Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint</p>	
Synthèse de la délibération :	Autoriser le dépôt vente de billetterie du Parc d'Attractions « Bagatelle » au Pôle Tourisme « Corderie »

**Vu** la Commission n°3 « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer » en date du 24 février 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'autoriser le dépôt vente de billetterie « Bagatelle » au Pôle Tourisme « Corderie » selon les conditions tarifaires ci-dessous, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Billetterie vendue au Pôle Tourisme « Corderie » au tarif unique de 20.50 €.
- Commission reversée au Pôle Tourisme « Corderie » : 4 % sur le tarif unique de 20.50 € soit 0.82 € par billet vendu.
- Le Pôle Tourisme « Corderie » sera facturé sur la base des billets vendus.

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 18 Mars 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.